

Communiqué  
Le 1er février 2023

## Retraites : cachez moi ce risque chimique que le patronat ne saurait voir !

Interrogé le 24 janvier par la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, le ministre du travail O. Dussopt s'est opposé à ce que le risque chimique auquel sont exposés nombre de salarié-es en premier lieu dans l'industrie soit réintégré parmi les critères constituant le C2P, ou « compte professionnel de prévention ». Rappelons que ce compte créé par la loi Touraine de 2014 est sensé évaluer les facteurs de pénibilité -mot banni par Macron lui même pour qui le travail ne saurait être associé à une quelconque idée de pénibilité- au travail auxquels sont exposés les salarié-es afin de leur permettre de prendre leur retraite plus tôt.

Dans l'esprit du ministre, il ne saurait dorénavant y avoir d'exposition des travailleurs-euses aux produits chimiques puisque celle-ci est interdite, à ses yeux le risque est donc éliminé !!! On peut légitimement se demander sur quelle planète vit M. Dussopt tant ses services ont surtout pour mission de ne pas (trop) déranger le patronat et bien peu celle de le contraindre à respecter la santé de ses salarié-es. Faut il enfin rappeler au ministre du Travail qu'au niveau européen la révision du règlement Reach de 2007 qui régit l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie a été repoussée aux calendes grecques du fait des pressions des lobbies des industries chimiques et que la France ne brille guère par son activisme pour faire avancer le dossier dans le bon sens ?

Notre pays ne brille donc guère à faire respecter la réglementation actuelle. C'est ce que le ministre a dit en creux à l'assemblée nationale où il reconnaît que l'exposition aux produits chimiques altère la santé qu'il s'agit « de réparer ». Mais sans pour autant tirer de conséquences sur la durée du temps de travail des salarié-es concerné-es ! La seule réponse apportée... c'est de nier le facteur de pénibilité qui n'existerait plus du seul fait qu'il est interdit.. Le cynisme du gouvernement est à mesure de sa docilité à l'égard du patronat. Pour qui les conditions de travail n'ont jamais fait partie de l'agenda. Il suffit de voir le peu de déclarations d'accidents du travail et reconnaissances de maladies professionnelles pour s'en convaincre. D'où une branche largement excédentaire dans laquelle Borne a décidé de puiser pour compenser la hausse de cotisation patronale à la branche vieillesse. Boucle bouclée en quelque sorte.

Le monde de M. Dussopt n'a décidément aucun lien avec la réalité du travail, aveuglé qu'il est par l'idéologie libérale dont il sert les intérêts. Il n'y a qu'une seule réponse à apporter à tant de mépris. **La grève et la manifestation pour faire tomber cette réforme injuste et totalement déconnectée des réalités du travail.**

**L'Union syndicale Solidaires revendique la retraite à 60 ans à taux plein et le départ à 55 ans pour les métiers pénibles. Elle exige aussi des services de l'inspection et de la médecine du travail en nombre suffisant, formés et soutenus dans leurs missions de sécurité et de santé au travail. Ca non plus c'est pas négociable et c'est par la lutte qu'on l'obtiendra !**